

Procès-VerbalCommission Régionale Sportive Seniors

Réunion téléphonique du 19 Octobre 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents: MM. Claude AURIAC, Jean-Pierre HERMEL., Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

COMMUNIQUE du BUREAU PLENIER du 15 octobre 2020

Suite aux nouvelles mesures prises pour lutter contre le Coronavirus.

Pour tous les matches concernant une équipe située dans les métropoles de Lyon (59 communes), de Grenoble (49 communes) de Saint Etienne (53 communes) plus les communes de Roanne, Mably, Riorges et Le Coteau que ce soit à domicile ou à l'extérieur.

Par dérogation aux dispositions de l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot. Le Bureau Plénier décide que :

A compter du lundi 19 Octobre 2020 et jusqu'à nouvel ordre, tous les horaires de match pour le National 3 et toutes les catégories régionales (seniors et jeunes, masculines et féminines) où une équipe de ces territoires est concernée devront être fixés :

Les samedis ou dimanches entre 11h00 et 17h30

En s'assurant que tous les participants à la rencontre issus de ces territoires soumis à couvre-feu aient réintégré leur domicile avant 21h00.

INFORMATIONS

Un protocole de reprise des compétitions de la N3 et des épreuves de la LAuRAFoot ainsi qu'une fiche synthétisant les principales dispositions ont été mises en ligne sur le site internet. Merci de bien le respecter.

RECOMMANDATIONS

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions - championnats et coupes - gérées par la LAuRAFoot pour la saison 2020-2021. Elles sont <u>d'application immédiate</u> et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation.

Les clubs sont invités à prendre connaissance des dispositions spécifiques validées par le Conseil de Ligue et des communiqués joints émanant du Bureau Plénier qui sont consultables sur le site internet de la LIGUE (Rubrique : Infos Covid).

Les secrétaires de club sont invités à compléter sur Foot 2000 le plus rapidement possible la nouvelle fonction de membre de club : « <u>Référent COVID</u> ».

Tous les joueurs (titulaires et remplaçants) doivent porter un masque. Il faut donc que les équipes aient sur le banc les masques des titulaires dans des sacs individuels hermétiques numérotés type sacs de congélation avec fermeture par exemple et qu'il y ait aussi les sacs pour les remplaçants quand ils rentrent.

<u>Le bordereau d'émargement</u> confirmant la prise de connaissance individuelle par les personnes de la délégation, joueurs et staff, du questionnaire Stade Covid 19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du protocole LIGUE en vigueur sur ce sujet concernant les compétitions régionales, la Ligue et notamment sa Commission Régionale de Discipline étudiera les éventuels manquements aux règles sanitaires constatés durant cette période de COVID 19 et pourra ainsi prononcer des sanctions disciplinaires le cas échéant.

Dans ce contexte, il est recommandé de ne plus faire de réception d'après match où tout le monde se retrouverait dans un espace clos. Si vous souhaitez distribuer des collations d'après match aux joueurs/joueuses, il est nécessaire de prévoir des parts individuelles (nourriture et boisson). De manière générale, il faut éviter tout ce qui peut être « touché » par tout le monde (exemples : buffets, bouteilles sur table, etc...). Pour les repas à table, les principales recommandations en rigueur sont :

- * « bloquer » une place sur deux
- * ne mettre personne face à face
- * désinfecter tables et chaises (dossier) après chaque passage.

- A NOTER POUR LE N 3 :

- * Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- * Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

RAPPELS

- REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) ;

Précisions:

- « Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.
- « Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I.: FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE:

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

POUR LE SAMEDI 31 OCTOBRE 2020

REGIONAL 1 – Poule B

* Match n° 20079.1 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / MISERIEUX TREVOUX A.S. (remis du 10/10/2020)

POUR LE DIMANCE 1er NOVEMBRE 2020

REGIONAL 3 – Poule D

* Match n° 21204.1 : SAINT BEAUZIRE U.S. / LA SEAUVE Sp. (remis du 18/10/2020)

REGIONAL 3 - Poule H

* Match n° 20933.1 : SEYSSINET A.C. (2) / NIVOLET F.C. (remis du 11/10/2020)

REGIONAL 3 - Poule J

* Match n° 21060.1 : VALLEE DE LA GRESSE / F.C. CHAMBOTTE (remis des 27/09/2020 et 18/10/2020)

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

NATIONAL 3 – Poule M :

F.C. BOURGOIN JALLIEU:

Le match n° 23575.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / A.S.SAINT ETIENNE (2) se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 16h00 au stade Pierre Rajon à Bourgoin Jallieu.

LIMONEST F.C. :

* Le match n° 23574.1 : LIMONEST F.C. / CLERMONT FOOT 63 (2) se jouera le samedi 24 octobre 2020 à 17h00 au Parc des Sports Courtois Fillot.

AIN SUD FOOT:

* Le match n° 23578.1 : AIN SUD FOOT. / VAULX EN VELIN F.C. se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 17h30 au stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

- REGIONAL 1 - Poule B:

<u>FIRMINY INSERSPORT</u>:

Le match n° 20088.1 : FIRMINY INSERSPORT / U.S.FEURS se jouera le samedi 24 octobre 2020 à 17h00 au stade de Firmanent.

O. SALAISE RHODIA:

Le match n° 20089.1 : O. SALAISE RHODIA / GRAND OUEST ASSOCIATION (2) se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à 16h00 au stade Robert Mazaud.

VENISSIEUX F.C.:

Le match n° 20086.1 : VENISSIEUX F.C. / RHONE VALLEES F.C. se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à 17h00 au stade Laurent Gérin.

REGIONAL 1 – Poule C :

VILLEFRANCHE F.C.:

Le match n° 20151.1 : VILLEFRANCHE F.C. (2) / CHASSIEU DECINES se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 17h00 au stade Saint Exupéry, terrain synthétique.

F.C. LYON FOOTBALL:

Le match n° 20153.1 : F.C. LYON FOOTBALL / ECHIROLLES F.C. se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à 16h30 au stade Georges Vuillemet.

REGIONAL 2 – Poule B :

F.C. COURNON:

Le match n°20282.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / E.S. DE VEAUCHE se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 16h00 au stade Gardet.

REGIONAL 2 – Poule C :

AMBERT F.C. – U.S. :

Le match n° 20344.1 : AMBERT F.C. U.S. / A.S. CHAVANAY se jouera le samedi 24 octobre 2020 à 16h00 au stade municipal.

SUD LYONNAIS:

Le match n° 20347.1 : SUD LYONNAIS / SPORTING CLUB DE LYON (3) se jouera le samedi 24 octobre 2020 à 17h30 au stade de la Plaine à Communay.

ROCHE SAINT GENEST F.C. :

Le match n° 20348.1 : ROCHE SAINT GENEST F.C. / SAINT CHAMOND FOOT se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à 17h00 au stade Etienne Berger.

A.S. DE MONTCHAT LYON:

Le match n° 20345.1 : A.S. DE MONTCHAT LYON / ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (2) se jouera le dimanche 25 octobre 2020 à 17h00 au stade Marc Vivien Foë à Lyon.

REGIONAL 2 – Poule D :

O. SAINT MARCELLIN:

Le match n° 20413.1 : SAINT MARCELLIN O. / SAINT PRIEST A.S. (2) se disputera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade de la Saulaie.

REGIONAL 2 - Poule E:

U.S. ANNECY LE VIEUX:

Le match n°20478.1 : U.S. ANNECY LE VIEUX / Ent. CREST AOUSTE se jouera le samedi 24 octobre 2020 à 18h00.

F.C. BORDS DE SAONE :

Le match n° 20477.1 : F.C. BORDS DE SAONE / CHAMBERY SAVOIE FOOT (2) se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à 16h00.

C.S. NEUVILLOIS:

Le match n° 20476.1 : C.S. NEUVILLOIS / CHILLY Et. S. se jouera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade Jean Oboussier.

- REGIONAL 3 – Poule D :

Esp. CEYRAT:

Le match n° 21214.1 : CEYRAT Esp. / VILLARS U.S. se disputera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade Olivier Vernadal.

REGIONAL 3 – Poule H :

EYBENS O.C..:

* Le match n° 20941.1 : EYBENS OC / MEYZIEU U.S. se déroulera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade Roger Journet.

REGIONAL 3 – Poule I :

<u>L'ETRAT LA TOUR SPORTIF</u>:

* Le match n° 21005.1 : L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / CALUIRE S.C. se disputera le dimanche 24 octobre 2020 à 16h00 au Complexe Sportif des Ollières.

REGIONAL 3 – Poule J :

BRON GRAND LYON:

* Le match n° 21069.1 : BRON GRAND LYON / F.C. EYRIEUX EMBROYE se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 17h30 au stade Jean Jaurès.

GRENOBLE FOOT 38:

* Le match n° 21072.1 : GRENOBLE FOOT 38 (3) / Ent. A.S.C.E PIERRELATTE se jouera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade du Vercors, pelouse synthétique.

MIONS A.L. / A.S. VER SAU:

* Le match n° 21070.1 : MIONS A.L. / A.S. VER SAU se jouera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade des Tilleuls.

- REGIONAL 3 - Poule K:

 * Le match n° 21135.1 : ANNONAY F.C. / FEYZIN C.B.E. se disputera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade Alain Dupuy.

Le Président des Compétitions, Le Secrétaire de Séance,

Yves BEGON Jean-Pierre HERMEL